

# FICHE SIGNALÉTIQUE

# RAMUC<sup>®</sup> KOP-COAT

Date de révision 14-oct.-2015  
Version 2.02

## 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

Nom du produit Ramuc Type A-2 White Pool Paint  
Code du produit 962231101

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Pool paint  
Restrictions d'utilisation Read label instructions and SDS

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Kop-Coat, Inc.  
RAMUC  
36 Pine Street  
Rockaway, NJ 07866  
1-800-221-4466

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence Chemtrec: +1 703-527-3887 ex-USA  
Chemtrec: 1-800-424-9300 USA

## 2. Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

GHS Classification conformément aux 29 CFR 1910.1200

Cancérogénicité	Catégorie 2
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Catégorie 3
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	Catégorie 2
Liquides inflammables	Catégorie 3

### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### Mot indicateur

Avertissement

#### Mentions de danger

Susceptible de provoquer le cancer  
Peut provoquer somnolence ou vertiges  
Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée  
Liquide et vapeurs inflammables

**Conseils de prudence - Prévention**

Se procurer les instructions avant l'utilisation  
 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité  
 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage  
 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols  
 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé  
 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaude. - Ne pas fumer  
 Maintenir le récipient fermé de manière étanche  
 Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception  
 Utiliser un matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/ .? antidéflagrant  
 Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles  
 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques  
 Tenir au frais

**Conseils de prudence - Réponse**

Si exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin / attention.  
 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher  
 EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer  
 En cas d'incendie : Utiliser du CO<sub>2</sub>, une poudre extinctrice ou une mousse pour l'extinction

**Conseils de prudence - Entreposage**

Garder sous clef  
 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche

**Conseils de prudence - Élimination**

Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets approuvée

**2.3. Autres dangers HNOC (danger non classé autrement)**

Sans objet

**2.4 Autres informations**

Sans objet

**Toxicité aiguë inconnue**

< 1 % du mélange est constitué d'ingrédients de toxicité inconnue

### 3. Composition/Information sur les composants

**Substance**

Non applicable

**Mélange**

Nom chimique	No. CAS	% en poids
Parachlorobenzotrifluorure	98-56-6	30 - 40
Titane (dioxyde de)	13463-67-7	20 - 30
CLAY (KAOLIN)	1332-58-7	5 - 10
Xylènes	1330-20-7	1 - 5
Éthylbenzène	100-41-4	< 1

Le pourcentage exact (concentration) de la composition est retenue comme secret commercial.

### 4. Premiers soins

**4.1 Description des mesures pour les premiers secours**

<b>Conseils généraux</b>	Pour plus d'information, contacter votre centre anti-poison.
<b>Contact avec les yeux</b>	Rincer immédiatement à grande eau. Après avoir rincé une première fois, enlever toute lentille de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Tilt the head to prevent chemical from transferring to the uncontaminated eye. Communiquer avec un centre antipoison ou un médecin pour connaître le traitement approprié.
<b>Contact avec la peau</b>	Communiquer avec un centre antipoison ou un médecin pour connaître le traitement approprié. Laver immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
<b>Inhalation</b>	Transporter la victime à l'air frais. Si la victime ne respire pas, administrer la respiration artificielle. Administrer de l'oxygène si la respiration est difficile. Communiquer avec un centre antipoison ou un médecin pour connaître le traitement approprié.
<b>Ingestion</b>	Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Si une personne vomit et est couchée sur le dos, la tourner sur le côté.

**4.2 Les plus importants symptômes et effets, aigus ou retardés**

**Symptômes** Voir la section 2.2, Éléments et / ou de l'article 11 étiquettes, les effets toxicologiques.

**4.3 Indication des éventuels besoins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

**Notes au médecin** Il n'existe aucun antidote spécifique pour les effets d'une surexposition à ce matériau. Traiter en fonction des symptômes.

**5. Mesures de lutte contre l'incendie****5.1 Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Mousse. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Produit chimique. Pulvérisation ou brouillard d'eau. L'eau peut être utilisée pour refroidir et prévenir la rupture des récipients qui sont exposés à la chaleur d'un incendie.

**Moyens d'extinction inappropriés** L'eau peut ne pas convenir pour éteindre les incendies.

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange****Danger particulier**

La plupart des vapeurs sont plus lourdes que l'air. Elles se propagent au sol et s'accumulent dans des espaces confinés ou bas (égouts, sous-sols, réservoirs) Les vapeurs peuvent se déplacer vers des zones éloignées du site de travail avant de s'allumer et de causer un retour de flammes vers la source de vapeurs Une décomposition thermique peut mener à l'émission de gaz et de vapeurs irritants

**Produits de combustion dangereux** Formation possible d'oxydes de carbone, d'oxydes d'azote et de composés organiques dangereux.

**Données sur les risques d'explosion**

**Sensibilité aux chocs** Non sensible.

**Sensibilité aux décharges électrostatiques** Oui.

**5.3 Conseils aux pompiers**

Évacuer le personnel vers des endroits sécuritaires. Déplacez matériau qui ne brûle pas, si possible, dans un endroit sûr dès que possible. Les pompiers doivent être protégés contre les risques d'explosion en éteignant le feu. Décontaminer soigneusement tous les équipements de protection après utilisation. Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les contenants exposés au feu. Comme avec tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome à demande de pression, MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et

une tenue de protection complète. Refroidir les contenants avec de grandes quantités d'eau longtemps après l'extinction du feu. NE PAS éteindre un incendie résultant de l'écoulement du liquide inflammable jusqu'à ce que le débit du liquide est effectivement éteint. Cette précaution permettra d'éviter l'accumulation d'un explosif mélange vapeur-air après l'incendie initial est éteint.

## **6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel**

### **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. S'assurer une ventilation adéquate. ÉLIMINER du site toute source d'allumage (ex: cigarette, fusée routière, étincelles et flammes). Si sans risque, arrêter la fuite. Voir les mesures de protection aux chapitres 7 et 8. Éviter de dépasser les valeurs limites d'exposition professionnelle (voir le chapitre 8). L'équipement doit être évaluée en fonction des informations fournies sur cette fiche et les circonstances spéciales créées par la marée noire, y compris, le produit déversé, la quantité du déversement, la zone dans laquelle s'est produit le déversement, ainsi que la formation et l'expertise des employés de la zone de répondre à la marée noire.

### **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Empêcher le produit de pénétrer dans les drains. Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos. Voir la section 12 pour d'autres informations écologiques.

### **6.3 Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage**

**Méthodes de confinement** Absorber avec de la terre, du sable ou autre produit non combustible et transférer dans des contenants pour une élimination ultérieure. Endiguer loin à l'avant du déversement liquide pour une élimination ultérieure. Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité.

**Méthodes de nettoyage** Utiliser une matière non combustible comme une vermiculite, du sable ou de la terre pour absorber le produit et le mettre dans un contenant pour élimination ultérieure. Mettre à la terre et fixer les contenants lors du transfert du matériel. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Use non-sparking tools and equipment.

## **7. Manutention et stockage**

### **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

**Conseils sur la manutention sécuritaire** Tenir à l'écart des flammes, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Empty containers may retain product residue or vapor. S'assurer une ventilation adéquate. Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle. Mettre à la terre et fixer les contenants lors du transfert du matériel. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Utiliser selon les instructions sur l'étiquette de l'emballage. Ne pas pressuriser, couper, souder, braser, percer, meuler ou exposer de tels conteneurs à la chaleur, aux flammes, aux étincelles, à l'électricité statique ou d'autres sources d'ignition. Défense de fumer.

**Mesures d'hygiène** Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Se laver les mains avant les pauses/arrêts et immédiatement après avoir manipuler le produit.

### **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

**Conditions d'entreposage** Conserver le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien ventilé. Tenir loin de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et autres sources d'inflammation. Défense de fumer. Conserver dans des contenants correctement étiquetés. Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Entreposer conformément à la réglementation locale.

**Matières à éviter** Pas de matières à signaler spécialement.

## **8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

**8.1 Directives relatives à l'exposition**

Nom chimique	ACGIH TLV	OSHA PEL	British Columbia	Alberta	Quebec	Ontario TWAEV
Parachlorobenzotrifluoride 98-56-6	TWA: 2.5 mg/m <sup>3</sup> F	TWA: 2.5 mg/m <sup>3</sup> F TWA: 2.5 mg/m <sup>3</sup> dust	TWA: 2.5 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 2.5 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 2.5 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 2.5 mg/m <sup>3</sup>
Titane (dioxyde de) 13463-67-7	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 15 mg/m <sup>3</sup> total dust	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> TWA: 3 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>
CLAY (KAOLIN) 1332-58-7	TWA: 2 mg/m <sup>3</sup> particulate matter containing no asbestos and <1% crystalline silica, respirable fraction	TWA: 15 mg/m <sup>3</sup> total dust TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> respirable fraction	TWA: 2 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 2 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 5 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 2 mg/m <sup>3</sup>
Xylènes 1330-20-7	STEL: 150 ppm TWA: 100 ppm	TWA: 100 ppm TWA: 435 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 100 ppm STEL: 150 ppm	TWA: 100 ppm TWA: 434 mg/m <sup>3</sup> STEL: 150 ppm STEL: 651 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 100 ppm TWA: 434 mg/m <sup>3</sup> STEL: 150 ppm STEL: 651 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 100 ppm STEL: 150 ppm
Éthylbenzène 100-41-4	TWA: 20 ppm	TWA: 100 ppm TWA: 435 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 20 ppm	TWA: 100 ppm TWA: 434 mg/m <sup>3</sup> STEL: 125 ppm STEL: 543 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 100 ppm TWA: 434 mg/m <sup>3</sup> STEL: 125 ppm STEL: 543 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 20 ppm

**8.2 Contrôles techniques appropriés****Mesures techniques**

Vérifier que la ventilation est adéquate, en particulier dans des zones confinées. Use adequate ventilation to maintain airborne concentrations at levels below permissible or recommended occupational exposure limits. Lorsque cela est raisonnablement faisable, la ventilation doit se faire par aspiration aux postes de travail et il doit y avoir une extraction générale convenable.

**8.3 Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

**Protection des yeux/du visage** Lunettes de sécurité avec protections latérales. S'il y a un risque d'éclaboussures, porter : Lunettes de sécurité à protection intégrale. Écran facial.

**Protection de la peau et du corps** Gants résistants aux solvants. Caoutchouc nitrile. Gants en néoprène. Gants imperméables en caoutchouc butyle. Veuillez observer les indications données par le fournisseur de gants concernant leur perméabilité et le temps de pénétration. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que les risques. Porter un vêtement de protection approprié. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

**Protection respiratoire** En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, des dispositifs de protection respiratoire approuvés par NIOSH/MSHA doivent être utilisés. Un dispositif de protection respiratoire doit être fourni en accord avec les règlements locaux.

**Mesures d'hygiène** Consulter la section 7 pour plus de renseignements

## 9. Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>État physique</b>	Liquide
<b>Aspect</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Couleur</b>	Blanc
<b>Odeur</b>	type hydrocarbure
<b>Seuil de perception de l'odeur</b>	Aucun renseignement disponible

<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques • Methods</u>
<b>pH</b>		
<b>Point de fusion/congélation</b>	aucune donnée disponible	Aucun renseignement disponible
<b>Point/intervalle d'ébullition</b>	aucune donnée disponible	Aucun renseignement disponible
<b>Point d'éclair</b>	39 °C / 102 °F	
<b>Taux d'évaporation</b>	< 1	Butyl acetate=1
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>		Aucun renseignement disponible
<b>Limites d'inflammabilité dans l'air</b>		
<b>limite d'inflammabilité supérieure</b>		Aucun renseignement disponible
<b>limite d'inflammabilité inférieure</b>		Aucun renseignement disponible
<b>Pression de vapeur</b>		Aucun renseignement disponible
<b>Densité de vapeur</b>		Aucun renseignement disponible
<b>Densité</b>	1.46	
<b>Solubilité dans l'eau</b>		Aucun renseignement disponible
<b>Solubilité dans d'autres solvants</b>		Aucun renseignement disponible
<b>Coefficient de partage</b>		Aucun renseignement disponible
<b>Température d'auto-inflammation</b>		Aucun renseignement disponible
<b>Température de décomposition</b>		Aucun renseignement disponible
<b>Viscosité, cinématique</b>	> 25 mm <sup>2</sup> /s	
<b>Viscosité, dynamique</b>		Aucun renseignement disponible
<b>Propriétés explosives</b>		Aucun renseignement disponible
<b>Propriétés comburantes</b>		Aucun renseignement disponible

### 9.2 Autres informations

<b>Teneur en composés organiques volatils (COV)</b>	319 g/L
<b>Densité</b>	12.18 lb/gal

## 10. Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation

### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions d'entreposage recommandées

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucun dans des conditions normales de traitement.

### 10.4 Conditions à éviter

Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes.

### 10.5 Matières incompatibles

Pas de matières à signaler spécialement.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Une décomposition thermique peut mener à l'émission de gaz et de vapeurs irritants. Aucun dans des conditions normales

d'utilisation.

## 11. Données toxicologiques

### 11.1 Toxicité aiguë

#### Mesures numériques de toxicité Renseignements sur le produit

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du document du SGH

**Toxicité aiguë inconnue** < 1 % du mélange est constitué d'ingrédients de toxicité inconnue

<b>DL50 par voie orale</b>	14,598.00 mg/kg
<b>DL50 par voie cutanée</b>	6,504.00 mg/kg
<b>CL50 (vapeur)</b>	68.00 mg/l

#### Mesures numériques de toxicité Renseignements sur les composants

Nom chimique	DL50 orale	DL50 épidermique	CL50 par inhalation
Parachlorobenzotrifluoride 98-56-6	> 6800 mg/kg ( Rat )	> 2700 mg/kg ( Rabbit )	= 33 mg/L ( Rat ) 4 h
Titane (dioxyde de) 13463-67-7	10000 mg/kg ( Rat )	-	-
Xylènes 1330-20-7	3500 mg/kg ( Rat )	> 4350 mg/kg ( Rabbit )	= 29.08 mg/L ( Rat ) 4 h
Éthylbenzène 100-41-4	3500 mg/kg ( Rat )	= 15400 mg/kg ( Rabbit )	= 17.2 mg/L ( Rat ) 4 h

### 11.2 Informations sur les effets toxicologiques

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

##### Renseignements sur le produit

- Aucun renseignement disponible

##### Renseignements sur les composants

- Aucun renseignement disponible

#### Affections oculaires/irritation

##### Renseignements sur le produit

- Aucun renseignement disponible

##### Renseignements sur les composants

- Aucun renseignement disponible

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

##### Renseignements sur le produit

- Aucun renseignement disponible

##### Renseignements sur les composants

- Aucun renseignement disponible

#### Mutagénicité sur les cellules germinales

##### Renseignements sur le produit

- Aucun renseignement disponible

##### Renseignements sur les composants

- Aucun renseignement disponible

#### Cancérogénicité

##### Renseignements sur le produit

- Le tableau ci-dessous indique si chaque agence a inscrit un ingrédient comme un cancérogène

##### Renseignements sur les composants

- Contient un carcinogène connu ou suspecté

Nom chimique	ACGIH	CIRC	NTP	OSHA
Titane (dioxyde de) 13463-67-7	-	Group 2B	-	
Éthylbenzène 100-41-4	-	Group 2B	-	

**Toxicité pour la reproduction**Renseignements sur le produit

- Aucun renseignement disponible

Renseignements sur les composants

- Aucun renseignement disponible

**STOT - exposition unique**

Aucun renseignement disponible

**STOT - exposition répétée**

Aucun renseignement disponible

**Autres effets néfastes**Renseignements sur le produit

- Aucun renseignement disponible

Renseignements sur les composants

- Aucun renseignement disponible

**Danger par aspiration**Renseignements sur le produit

- Aucun renseignement disponible

Renseignements sur les composants

- Aucun renseignement disponible

## 12. Données écologiques

**12.1 Toxicité****Écotoxicité**

Aucun renseignement disponible

9.5928 % du mélange est constitué de composants dont le risque qu'ils présentent pour l'environnement aquatique n'est pas connu

**Effets écotoxicologiques**

Nom chimique	Toxicité pour les algues	Toxicité pour les poissons	Toxicité pour la daphnie et autres invertébrés aquatiques
Parachlorobenzotrifluoride 98-56-6	-	-	EC50: 48 h Daphnia magna 3.68 mg/L
Xylènes 1330-20-7	-	LC50: 96 h Pimephales promelas 23.53 - 29.97 mg/L static LC50: 96 h Cyprinus carpio 780 mg/L semi-static LC50: 96 h Cyprinus carpio 780 mg/L LC50: 96 h Poecilia reticulata 30.26 - 40.75 mg/L static LC50: 96 h Pimephales promelas 13.4 mg/L flow-through LC50: 96 h Oncorhynchus mykiss 2.661 - 4.093 mg/L static LC50: 96 h Oncorhynchus mykiss 13.5 - 17.3 mg/L LC50: 96 h Lepomis macrochirus 13.1 - 16.5 mg/L flow-through LC50: 96 h Lepomis macrochirus 19 mg/L LC50: 96 h Lepomis macrochirus 7.711 - 9.591 mg/L static	EC50: 48 h water flea 3.82 mg/L LC50: 48 h Gammarus lacustris 0.6 mg/L
Éthylbenzène 100-41-4	EC50: 72 h Pseudokirchneriella subcapitata 4.6 mg/L EC50: 96 h Pseudokirchneriella subcapitata 438 mg/L EC50: 72 h	LC50: 96 h Oncorhynchus mykiss 11.0 - 18.0 mg/L static LC50: 96 h Oncorhynchus mykiss 4.2 mg/L semi-static LC50: 96 h Pimephales	EC50: 48 h Daphnia magna 1.8 - 2.4 mg/L



	Pseudokirchneriella subcapitata 2.6 - 11.3 mg/L static EC50: 96 h Pseudokirchneriella subcapitata 1.7 - 7.6 mg/L static	promelas 7.55 - 11 mg/L flow-through LC50: 96 h Lepomis macrochirus 32 mg/L static LC50: 96 h Pimephales promelas 9.1 - 15.6 mg/L static LC50: 96 h Poecilia reticulata 9.6 mg/L static	
--	--	--	--

**12.2 Persistance et dégradabilité**

Aucun renseignement disponible.

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Il faut éviter de décharger dans l'environnement

Nom chimique	log Pow
Parachlorobenzotrifluoride 98-56-6	3.7
Xylènes 1330-20-7	3.15
Éthylbenzène 100-41-4	3.118

**12.4 Mobilité dans le sol**

Aucun renseignement disponible.

**12.5 Autres effets néfastes**

Aucun renseignement disponible

**13. Considérations relatives à l'élimination****13.1 Méthodes de traitement des déchets**

L'élimination doit être conforme aux lois et aux réglementations régionales, nationales et locales.

**14. Informations relatives au transport**

**Remarque** DOT transport routier - « Les expéditions autres que le vrac peuvent ne pas être réglementées selon l'article 49 CFR 173.150(f)(2) »

**DOT** Non réglementé (Si expédié NON EN VRAC par transport terrestre)

**MEX** aucune donnée disponible

**IMDG**

Nom officiel d'expédition	Peinture
Classe de danger	3
Numéro ONU	UN1263
Groupe d'emballage	III

**IATA**

Numéro ONU	UN263
Nom officiel d'expédition	Peinture
Classe de danger	3
Groupe d'emballage	III

**15. Informations sur le réglementation****15.1 Inventaires internationaux**

**TSCA** Est conforme à (aux)

<b>DSL</b>	Est conforme à (aux)
<b>EINECS/ELINCS</b>	-
<b>ENCS</b>	-
<b>IECSC</b>	-
<b>KECL</b>	-
<b>PICCS</b>	-
<b>AICS</b>	-
<b>NZIoC</b>	-

**TSCA** - États-Unis - Section 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques)

**DSL** - Liste intérieure des substances pour le Canada

**EINECS/ELINCS** - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

**PICCS** - Inventaire des produits et substances chimiques des Philippines

**ENCS** - Substances chimiques existantes et nouvelles du Japon

**IECSC** - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine

**KECL** - Liste des substances chimiques existantes et évaluées de la Corée

**PICCS** - Inventaire des produits et substances chimiques des Philippines

**AICS** - Inventaire australien des substances chimiques

**NZIoC** - Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle-Zélande

## 15.2 Réglementations fédérales des Etats-Unis

### **SARA 313**

Section 313 du Titre III du « Superfund Amendments and Reauthorization Act » de 1986 (SARA). Ce produit contient un produit ou des produits chimiques qui sont soumis aux exigences de rapport du « Act and Title 40n » du Code de règlements fédéraux, Partie 37

Nom chimique	SARA 313 - Valeurs de seuil %
Xylènes 1330-20-7	1.0
Éthylbenzène 100-41-4	0.1

## 15.3 Renseignements sur les pesticides

Non applicable

## 15.4 Réglementations des Etats

### **Proposition 65 de la Californie**

Ce produit contient les substances suivantes qui sont incluses dans la proposition 65:

Nom chimique	Prop. 65 de la Californie
Titane (dioxyde de) - 13463-67-7	Carcinogen
Éthylbenzène - 100-41-4	Carcinogen
Toluene - 108-88-3	Developmental Female Reproductive
CUMENE - 98-82-8	Carcinogen

## **16. Autres informations**

<b>NFPA</b>	Risque pour la santé 2	Inflammabilité 2	Instabilité 0	<b>Dangers physiques et chimiques -</b>
<b>HMIS</b>	Risque pour la santé 2*	Inflammabilité 2	Danger physique 0	<b>Protection individuelle</b> X

### **Légende:**

*ACGIH (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux)*

*Plafond (C)*

*DOT (département des transports)*

*EPA (Agence de protection de l'environnement)*

*CIRC (Centre international de recherche sur le cancer)*

---

*Association du transport aérien international (IATA)*  
*Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG)*  
*NIOSH (National Institute for Occupational Safety and Health)*  
*NTP (programme national de toxicologie)*  
*OSHA (Administration de la sécurité et de la santé professionnelle du département du travail des États-Unis)*  
*PEL (limite d'exposition admissible)*  
*Quantité à déclarer (RQ)*  
*Désignation de la peau (S\*)*  
*STEL (Limite d'exposition de courte durée)*  
*TLV® (valeur limite d'exposition)*  
*TWA (moyenne pondérée dans le temps)*

**Préparée par** Kop-Coat, Inc.  
Regulatory Affairs

**Date de révision** 14-oct.-2015

**Note de révision**

Aucun renseignement disponible

**Avis de non-responsabilité**

**Les renseignements fournis dans cette fiche signalétique sont exacts selon nos connaissances, nos renseignements et notre opinion à la date de sa publication. Les renseignements donnés sont conçus seulement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés seulement au produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, sauf si spécifié dans le texte.**

**Fin de la fiche signalétique**